



VICE-RECTORAT DE POLYNÉSIE FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Inspection Pédagogique régionale
Education Physique et Sportive

INSPECTION PEDAGOGIQUE

n° xx-xxxx

Affaire suivie par :

Lionel AMATTE

Tél : (689) 40 478417

Mél : lionel.amatte@ac-polynesie.pf

Immeuble VEHIARII

25 avenue Pierre Loti

BP : 1632

98713 Papeete - TAHITI



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION,
DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ÉDUCATION
ET DES ENSEIGNEMENTS

Papeete, le 06 novembre 2020

L'inspecteur d'académie, inspecteur pédagogique
régional d'Education Physique et sportive
à

Mmes et Mrs les enseignants d'EPS

s/c de mesdames, messieurs les Proviseurs et
Principaux de l'enseignement public

s/c de monsieur le Directeur général de l'éducation et
des enseignements

s/c de mesdames, messieurs les Directeurs de lycée de
l'enseignement privé

s/c de monsieur le Directeur de l'enseignement
catholique

s/c de monsieur le Directeur général de l'enseignement
protestant

s/c de monsieur le Directeur de l'enseignement
adventiste

s/c de madame la Ministre de l'éducation, de la
jeunesse et des sports

Objet : Dispositions relatives à l'enseignement de l'EPS et mesures sanitaires – Fiche d'informations n°3

Mesdames et Messieurs les enseignants d'EPS de la Polynésie française,

L'évolution actuelle de la pandémie nous oblige à garder une grande vigilance collective et professionnelle ; les enseignants d'EPS redoublent d'attention pour garantir la sécurité de tous les élèves qui passe aussi par un accès aux activités physiques. L'Education Physique et Sportive, de par ses finalités, doit rester la première des disciplines garante d'une éducation aux comportements de lutte contre la propagation du virus.

Toutes les dispositions prises le 28 août dernier pour permettre l'enseignement de l'EPS en Polynésie française restent d'actualités et sont renforcées.

C'est donc avec une attention constante de la part des enseignants que :

- **perdre l'application permanente des règles d'hygiène renforcées (cadre commun),**
- **sont prohibés les contacts directs prolongés,**
- **est organisé et anticipé, selon les contextes, le respect de la distanciation sociale et la limitation des brassages d'élèves, notamment de classes différentes.**

Ainsi :

- Certaines activités sont proscrites en raison de l'évolution de la pandémie (Lutte, judo, acrosport, rugby avec contacts).
- Toutes les autres activités peuvent être mises à l'étude des élèves en proposant obligatoirement des formes de pratique qui tiennent compte de ces trois dispositions (adaptations, aménagements). Cela nécessite une réflexion concertée et adaptée, dans chaque établissement scolaire.
- Le lavage des mains avant et après la séance d'enseignement reste obligatoire.
- Les activités en extérieur sont particulièrement privilégiées : cela pourra nécessiter une réorganisation technique des enseignements.
- La pratique des APSA dans un espace clôt doit respecter obligatoirement la distanciation sociale (cf : ressource « tableau des facteurs à risques » <https://eps.monvr.pf/wp-content/uploads/2020/08/Tableau-des-facteurs-de-risques.pdf>)
- Dans ces endroits clos, les enseignants feront attention à bien ventiler ces espaces (ouverture des fenêtres).
- Les protocoles particuliers, potentiellement édictés par les services compétents pour l'accès aux installations sportives, doivent être respectés.
- Les temps de déplacements et de vestiaires doivent intégrer ces dispositions. A ce titre, une organisation réfléchie et anticipée de la part de l'enseignant permet aux élèves de respecter les gestes barrières et la distanciation sociale (alternance, consignes et surveillance).
- Si plusieurs groupes classe devaient partager la même installation sportive en EPS, l'environnement doit être organisé pour qu'il n'y ait aucun brassage entre élèves de classes différentes.

D'autre part, en dehors de la pratique motrice effective des élèves en EPS, **le port du masque reste obligatoire pour tous.**

Nous savons compter sur votre initiative, votre responsabilité pédagogique, pour proposer à vos élèves, malgré ces contraintes, des contenus d'enseignement riches et variés, en lien avec les exigences programmatiques de la discipline.

Bien à vous toutes et tous,

Jean-Michel GARCIA

Lionel AMATTE

**Chef du département de la vie
des écoles et des établissements**

IA-IPR EPS